

Ma Protection Accident, un accompagnement adapté à chaque situation ⁽⁴⁾



Immédiatement, quelle que soit la gravité et sans franchise kilométrique

- Soutien par téléphone (message aux familles, soutien juridique)
- Rapatriement si l'accident a lieu en Europe toute durée de séjours ou Monde entier pour des séjours de - 3 mois
- Frais médicaux à l'étranger
- Frais de secours sur piste (ski)



Après l'accident, même sans invalidité

- Acheminement d'un proche à votre chevet à l'hôpital
- Soutien psychologique
- Aide à domicile en cas d'hospitalisation de plus de 2 jours ou d'immobilisation de plus de 4 jours
- École à domicile si l'enfant n'a pas pu être scolarisé pendant plus de quinze jours consécutifs



En cas de handicap, parce que la vie continue

- Accompagnement dans la constitution de dossiers d'aides publiques
- Aide à l'adaptation du logement
- Aide à l'adaptation du véhicule
- Aide au retour à la vie professionnelle



Option Sports à risque, pour une reprise sereine

- Coaching sportif pour vous accompagner dans la reprise d'activité sportive après l'accident.



AXA Assistance
01 55 92 26 92

Ces services d'assistance se cumulent avec ceux de vos autres contrats AXA.

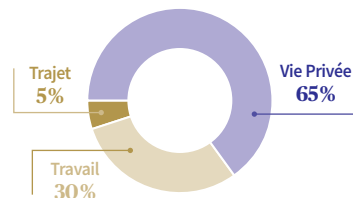
4. Dans les limites et conditions prévues au contrat.

AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 - 310 499 959 R.C.S. Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959 - AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes, Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 - Sièges sociaux: 313, Terrasses de l'Arche 92 727 Nanterre. **Entreprises régies par le Code des assurances INTER PARTNER ASSISTANCE (AXA Assistance)** Société anonyme de droit belge au capital de 31 702 613 euros, est soumise en qualité d'entreprise d'assurance de droit belge au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique située Boulevard de Berlaimont 14 1000 Bruxelles Belgique et est immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 415 591 055, dont le siège social est situé 166 Avenue Louise Bte 1 - 1050 Bruxelles Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 et située 6, rue André Gide 92320 Châtillon, elle-même soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. **Association de Prévoyance des Risques Sociaux** - Association Loi 1901 - J.O. du 05/08/83 - Siret 389 394 354 00044 - n°Orias : 11 059 156 (www.oria.fr). Siège social : Les Templiers - 950 Route des Colles - 06410 BIOT.



Les clés de Ma Protection Accident

Votre protection des accidents de la vie courante



Hors accidents de la route et du travail,
Ma Protection Accident
couvre 100 % de la vie privée !

Protéger sa famille, dans de nombreuses circonstances

Circonstances de l'accident		Pour les dommages corporels			
		À un tiers « Je blesse quelqu'un »	Personnel « Je suis blessé »		
TOUTE LA FAMILLE (1)	Sur la route	Assurance Auto / Moto			
		RC du conducteur	Garantie du conducteur (en option)		
	Au travail	Multirisque PRO RC Pro	Prévoyance Pro		
	Accident de la vie privée • Au domicile • Dans la rue • Loisirs • Vacances • Dans le monde sans limite de durée UE et pays indiqués dans les CG, séjours < 3 mois reste du monde • Pratique d'un sport sauf pratique professionnelle ou sport illégal	Assurance Habitation RC Vie privée	Ma Protection Accident Garantie des accidents de la vie (y compris en cas d'attentat, agression) Sport à risque en option		
	Accident médical				
Enfant mineur	À l'école <i>Sur le trajet, sorties scolaires, dans la cour ou en classe</i>	Assurance Habitation RC Vie privée	Assurance Scolaire		Ma protection Accident (Indemnitaire)
	Activités de la vie privée <i>Loisirs, à domicile...</i>		RC Scolaire	Individuelle Accident (forfaitaire)	

Les + AXA :

- Avec l'**avantage Grands-Parents**, vos petits-enfants sont pris en charge lorsqu'ils sont sous votre garde et ce, dès leur naissance !
- Votre enfant veut poursuivre ses études à l'étranger ? Avec **Ma Protection Accident** ⁽²⁾, il est **couvert dans le monde entier** jusqu'à ses **26 ans dans le cadre de ses études** !
- Et pour les amateurs de sensations fortes : l'**option Sports à risque**. Kite surf, plongée, motoneige, jet-ski, alpinisme ⁽³⁾...

En cas d'accident, vous serez accompagné jusqu'à la reprise de votre activité sportive avec un coach spécialisé !

1. Conjoint ou concubin, enfants mineurs, résidants sous le même toit ou en poursuite d'études jusqu'à 26 ans.
2. Pour les enfants assurés au contrat, dans le cadre des formules Famille ou Duo.
3. Liste exhaustive disponible dans les conditions générales.

Ma Protection Accident,

le complément indispensable en cas d'accident de la vie

	Postes de préjudice	Ma Protection Accident	CPAM / Complémentaire Santé AXA	Prévoyance Pro AXA	Assurance Scolaire AXA	Entour' Age	Définition
Préjudice physique ou psychologique	Déficit fonctionnel permanent	✓			✓		Ce sont les séquelles permanentes constatées médicalement. Ma Protection Accident : Le taux du déficit fonctionnel permanent participe au calcul du montant de l'indemnisation. Assurance Scolaire : Versement d'un capital forfaitaire en fonction de l'option souscrite. Les capitaux versés par Ma Protection Accident et l'Assurance Scolaire se cumulent .
	Souffrances endurées	✓					Douleurs physiques ou psychiques endurées jusqu'à la consolidation des séquelles. Le degré des souffrances endurée participe au calcul du montant de l'indemnisation.
	Préjudice esthétique permanent	✓					Conséquences de l'altération de l'apparence physique définitive . Le degré du préjudice esthétique permanent participe au calcul du montant de l'indemnisation.
En cas de handicap	Frais de véhicule adapté	✓					Dépenses d'adaptation du véhicule aux besoins du handicap pour continuer à se déplacer en autonomie.
	Frais de logement adapté	✓					Dépenses d'adaptation du logement à son handicap pour rester autonome et en sécurité chez soi.
	Perte d'autonomie					✓	Versement d'une rente dépendance en fonction du montant pris à la souscription et du degré de perte d'autonomie.
Préjudice économique	Dépenses de santé actuelles <i>Frais de santé/Hospi</i>		✓		✓		CPAM : Ensemble des frais hospitaliers et de santé restants à charge après remboursement de la sécurité sociale et de la complémentaire Assurance Scolaire : Bris et perte de lunettes, frais de prothèse dentaire, frais de traitement (frais médicaux, hospitalisation, pharmacie).
	Perte de gains professionnels futurs	✓					Perte ou diminution des revenus professionnels futurs de la victime en cas d'arrêt ou de diminution de son activité après consolidation.
	Perte de gains professionnels actuels <i>Max. 50 000 €</i>	✓	✓	✓			Ce sont les pertes actuelles de revenus professionnels liées à l'incapacité temporaire de travail ou l'invalidité , jusqu'à la consolidation. En cas d'accident garanti ayant une incidence sur la sphère professionnelle de la victime, Ma Protection Accident indemnise en complément du contrat de prévoyance professionnelle, du régime obligatoire ou de la CPAM. Ce poste est plafonné à 50 000€.
	Coût de l'assistance tierce personne <i>Si AIPP < 30 % : 10 €/h Si AIPP > 30 % : 14 €/h</i>	✓					C'est l'assistance pour aider la victime handicapée dans ses actes du quotidien. Avant et/ou après consolidation des blessures.
	Frais d'obsèques (décès) <i>Max. 5 000 €</i>	✓					Frais funéraires assumés par les proches de la victime, sur présentation d'un justificatif.
	Pertes de revenus des proches (décès)	✓					Pertes ou diminutions de revenus pour la famille (si couverte au contrat) exclusivement liées au décès de la victime.
	Préjudice d'affection (décès)	✓					Préjudice affectif que subit la famille (si couverte au contrat) de l'assuré.
	Frais divers des proches (décès)	✓					Frais engagés par la famille (si couverte au contrat) de la victime lors de son décès (transport, restauration, hébergement).